



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : MARCHÉ RELATIF A L'ETUDE DE
FAISABILITE POUR LA RENOVATION DE DEUX
ESPACES PIETONS SUR DALLE SQUARE
DAUMESNIL ET ALLEE POMPIDOU PASSE
AVEC LA SOCIETE BETEM ILE DE FRANCE.**

**DÉCISION N° AU-19-056
EN DATE DU 24 JANVIER 2019**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics et notamment son article 27 ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 12 novembre 2017 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté n°14935 en date du 14 novembre 2017 portant délégation de fonction à Monsieur Christophe BOISSIERE, 8^{ème} Adjoint au Maire ;

CONSIDÉRANT la consultation engagée auprès de plusieurs prestataires et l'offre de la société BETEM ILE DE FRANCE jugée économiquement la plus avantageuse au regard des critères de jugement.

D É C I D E

DE SIGNER avec la société BETEM ILE DE FRANCE, 28 avenue du Petit Parc – 94300 VINCENNES représentée par monsieur RASPAUD Vincent, Président, le marché d'étude de faisabilité pour la rénovation de deux espaces piétons sur dalle square Daumesnil et allée Pompidou.

Le montant maximum du marché s'élève à 14 050 € HT (16 860 € TTC) décomposé comme suit :

- Montant forfaitaire de la prestation : 12 250 € HT (14 700 € TTC),
- Montant maximum sur bordereau des prix unitaires : 1 800 € HT (2 160 € TTC).

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
l'Adjoint au maire chargé du cadre de vie, de la
propreté et des déplacements,

Signé

Christophe BOISSIERE

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20190124-lmc1H5981H1-AR
Date de réception en Préfecture : 24/01/2019
Date de Publication : 24/01/2019